

Zoom

Vive la rentrée des classes !



COMME CHAQUE ANNÉE, LA COMMUNE A MIS À PROFIT LA PÉRIODE ESTIVALE POUR EFFECTUER CERTAINS TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉGULIER DES ÉCOLES.

Au programme de l'été 2019 : changement du revêtement des sols à l'école maternelle (salle de motricité et salle de restauration), remise en état de l'espace (pose de plinthes, remise en peinture du mobilier, etc.), création d'une communication entre deux salles de classe à l'école élémentaire. Et bien sûr le grand nettoyage estival par les services ; tout y passe : le mobilier, les sols et même les jouets. Et le 2 septembre, les petits et les grands ont repris le chemin de l'école...

→ Lire la suite page 2

Edito du Maire

Chères Aixoises, chers Aixois,
Nous avons conçu L'AIXE presse comme une lettre d'informations communales. C'est pour cela que, en accord avec les élus d'opposition, il ne contenait pas de tribune politique, contrairement au Bulletin Municipal. A quelques mois de la fin du mandat, l'opposition a souhaité que cela change. Dont acte ! Nous respectons leurs droits, d'où la présence en page 3 d'une « Brève » intitulée Expression des élus de l'opposition. Pour ma part, je continuerai de signer un édito informatif et non partisan, dans la continuité de ce que j'ai fait jusqu'à présent.

Cet été, nous avons traversé deux épisodes de canicule. Je tiens à remercier les services et le CCAS qui ont contacté régulièrement les personnes âgées et isolées pour prendre de leurs nouvelles et leur prodiguer des conseils afin de supporter au mieux les très fortes chaleurs. A l'heure où j'écris ces lignes, nous manquons encore cruel-

lement d'eau... La Commune se devant d'être exemplaire, nous avons scrupuleusement respecté l'arrêté préfectoral interdisant d'arroser. Dans ces conditions, les suspensions et les fleurs dans les bacs n'ont pas résisté aux températures... nous avons donc dû les enlever prématurément. Par ailleurs le service Espaces verts-cadre de vie a essayé de préserver au maximum les stades. Afin de privilégier leur usage par les clubs, j'ai malheureusement dû annuler le tournoi inter-entreprises initialement prévu le 13 septembre dernier. Il se déroulera vraisemblablement au printemps 2020 et je remercie les organisateurs du Lions Club pour leur compréhension.

Du côté des bonnes nouvelles, il y a l'excellente saison au camping, ouvert pour la première fois en mai. Il y a aussi le bon déroulement de la rentrée des classes, avec le maintien de 6 classes en maternelle et des travaux terminés à temps !

Le Maire, René ARNAUD

p2

Zoom

Vive la rentrée des classes !

p3

Actus citoyennes

Mardi 15 octobre : des animations
autour de la sécurité routière pour les
séniors

p4

Les travaux prévisionnels
Construction d'une halle
commerçante

Vive la rentrée des classes !



INSCRIPTION REPAS ET COLIS DES AÎNÉS

Pour recevoir un colis, il faut être âgé de 75 ans et +. Vous avez jusqu'au 12 octobre dernier délai, pour vous inscrire. Pour participer au repas du samedi 25 janvier 2020, il faut être âgé de 70 ans et +. Vous devez vous inscrire avant le 31 décembre 2019 dernier délai (pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, un agent communal peut venir vous chercher à domicile : le signaler lors de l'inscription). L'inscription est obligatoire à la Mairie au 05 55 70 77 00.

UNE SAISON AU CAMPING MUNICIPAL « LES GRÈVES** »

Peut-être l'aviez-vous remarqué, les bords de Vienne, en saison estivale, s'animent et drainent nombre de visiteurs ! Et pour cause : avec une ouverture avancée d'un mois et un climat propice au farniente, ce ne sont pas moins de 4089 touristes qui se sont succédés entre le mois de mai et la mi-septembre au camping municipal. Certains soirs une affiche « complet » a même dû être apposée ! Les vacanciers se suivent mais ne se ressemblent pas... Certains posent les valises pour une nuitée et d'autres pour... 2 mois, à l'image d'un couple de retraités originaires de Saint Nazaire. Arrivés en camping-car le 1^{er} juillet, pour une durée non déterminée mais ne devant pas excéder deux semaines, ils ont finalement pris la route du retour le 6 septembre ! Le calme et la sérénité des lieux mais aussi l'accueil, la gentillesse et la disponibilité des personnes assurant la gestion de l'équipement, selon leurs propres termes, ont motivé leur escale prolongée sur la Commune ! Cette année encore, les animations présentées ont rencontré leur public : entre lecture transat, soirées porc cul noir et moules frites, il y en avait pour tous les goûts ! Une belle saison qui s'achève en douceur avec, nous l'espérons, un mois de septembre encore riche en fréquentation !

La nouvelle phase du chantier de requalification urbaine a impacté la rentrée cette année. Comme développé dans la communication spécifique déjà diffusée, il faut noter l'interdiction de circuler et de stationner place René Gillet, ce qui a nécessité la réorganisation des services périscolaires. L'accès de cette place est cependant autorisé pour les bus scolaires, les livraisons et les services.

« Et c'est aussi une rentrée sous le signe de la nouveauté : la loi EGALIM. On vous dit tout ! »

La mise en application de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 dite EGALIM conduit la collectivité à poursuivre son engagement en faveur d'une alimentation saine, sûre et durable pour tous, et impulse de nouvelles pratiques. Alors pour la rentrée, voici le menu !

✓ POURSUITE DU TRAVAIL MENÉ POUR UNE ALIMENTATION Saine, DE QUALITÉ ET DURABLE

Il s'agit de proposer 20% de produits issus de l'agriculture biologique mais aussi des aliments (type label rouge, écolabel, etc.), issus des circuits courts, avec critères de haute valeur environnementale (type « élevé en plein air », etc.) ou encore des produits issus du commerce équitable, en vue d'atteindre le seuil de 50% à partir du 1^{er} janvier 2022. Depuis 2008, la Commune est inscrite dans cette démarche, la loi EGALIM vient renforcer la proportion de l'utilisation de ce type d'aliments au sein de la restauration collective publique.

✓ INSTAURATION D'UN MENU VÉGÉTARIEN* À RAISON D'UNE FOIS PAR SEMAINE

Chaque menu fera l'objet d'une validation par une diététicienne, comme pour l'ensemble des menus servis au restaurant scolaire.

**terme usuellement employé. Ici il s'agit de repas ovo-lacto-végétariens qui excluent la chair animale mais autorisent les œufs et les produits laitiers.*

✓ INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis 2013, la pesée quotidienne instaurée au restaurant scolaire et réalisée par les agents municipaux, permet de disposer d'indicateurs chiffrés et d'estimer la moyenne de quantité de déchets alimentaires à 35 kg à l'issue du repas.

Régulièrement des actions sont menées, avec l'implication des enfants, pour descendre sous la barre des 35kg. C'est en termes de sensibilisation et d'accompagnement que la Commune va poursuivre ses efforts. Parents, équipe enseignante, équipe de restauration scolaire... nous sommes tous mobilisés au côté des enfants afin de lutter ensemble contre le gaspillage alimentaire.

✓ REMPLACEMENT DES CONTENANTS EN PLASTIQUE

En cohérence avec la lutte contre les perturbateurs endocriniens (substances capables d'interférer avec notre système hormonal), la loi EGALIM prévoit la fin de l'utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique d'ici le 1^{er} janvier 2025. Ainsi à l'école maternelle, la vaisselle a été remplacée à la rentrée par des contenants en céramique, verre et inox. Du côté de l'école élémentaire, le changement de vaisselle s'effectuera à la rentrée 2020.

En parallèle, des animations en lien avec ces changements sont prévues tous les mois, à destination des enfants, pour les accompagner autour de l'éveil au goût, la valorisation de produits locaux, la sensibilisation à l'équilibre alimentaire, etc.

La Photo du mois

Départ bol d'eau depuis l'esplanade A. Pichenaud



Actus citoyennes

Mardi 15 octobre : des animations autour de la sécurité routière pour les seniors

DEPUIS 2018, EN LIEN AVEC L'ADOPTION DE LA LOI RELATIVE À L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AIXE-SUR-VIENNE (CCAS) A SOUHAITÉ ORIENTER SON ACTION EN DIRECTION DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS, AFIN DE PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE.

C'est dans ce cadre qu'est programmée, le 15 octobre prochain, une action sur le thème de la prévention routière à destination des seniors, en partenariat avec l'unité sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne et en présence de plusieurs partenaires locaux (Docteur René CAHEN, Audition-santé, Histoire de lunettes, auto-école Starter).

L'évènement aura lieu au Centre Culturel Jacques Prévert de 8h30 à 12h45 et il sera organisé autour d'ateliers santé avec des tests auditifs et visuels, de temps d'échanges, d'un jeu ludique autour du code de la route. Un espace d'exposition sera également ouvert. Retrouvez le programme complet de cet événement gratuit sur le site Internet de la Mairie, dans les équipements publics et les commerces.



Actus citoyennes

Soirée d'accueil des nouveaux arrivants

QUELS SONT LES SERVICES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE ? Y A-T-IL UN MARCHÉ ? QUELS SONT LES HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE ? COMMENT SONT ORGANISÉS LE TRI ET LA COLLECTE DES DÉCHETS ? Y A-T-IL DES JEUX POUR ENFANTS ? COMMENT PUIS-JE ÊTRE TENU INFORMÉ DE L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE ? QUELS SPORTS PUIS-JE PRATIQUER ? QUELLE EST LA PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA SAISON ?

Autant de questions que peuvent se poser les personnes qui ont récemment emménagé sur Aix.

Pour faciliter cette installation, la municipalité aixoise organise chaque année, le 1^{er} mardi du mois d'octobre, un pot d'accueil dédié aux nouveaux arrivants. Ce moment convivial est l'occasion de découvrir da-

vantage la commune mais aussi les services qu'elle propose.

Rendez-vous le mardi 1^{er} octobre 2019, à partir de 18h, au Centre Culturel Jacques Prévert.

Renseignements et inscription :

05 55 70 77 32

as-letullier@mairie-aixesurviennne.fr

Késako ?

SPR (Site Patrimonial Remarquable)

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce dispositif a pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.

SPR est la nouvelle appellation qui désigne à la fois les anciens secteurs sauvegardés, aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Rappelons que la réalisation de travaux dans un SPR nécessite le dépôt d'une autorisation préalable soumise à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

BIBLIOTHÈQUE SIMONE VEIL

Depuis le 6 juillet, la nouvelle bibliothèque Simone Veil a ouvert rue G-E. Clancier, en face de l'école maternelle. Elle est ouverte le :

- mardi de 16h à 18h
- mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
- vendredi de 12h à 17h
- samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h

Pour tout renseignement : 05 55 70 25 91 ou point-bibliothèque@mairie-aixesurviennne.fr

L'ID, LE TIERS-LIEU MUNICIPAL VOUS ATTEND, RUE G-E. CLANCIER !

Depuis la rentrée, l'accès aux équipements municipaux du secteur René Gillet a nécessité des aménagements, dans le cadre des travaux de requalification urbaine. L'entrée du tiers-lieu se fait désormais par la rue G-E. Clancier, juste à côté de la bibliothèque Simone Veil. Sachez également qu'une cinquantaine de places de stationnement sont disponibles dans le secteur.

Vous avez un projet et souhaitez un accompagnement personnalisé ? Vous avez besoin d'un conseil ou d'un endroit pour travailler ? L'ID, le tiers-lieu municipal et son équipe d'animateurs vous attendent. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter l'équipe d'animateurs au 05 55 30 43 40 / 06 73 67 23 47.

EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

L'été s'achève et comme de nombreux aixois, nous ne pouvons que déplorer les nuisances d'un chantier de rénovation urbaine sans fin.

Ce projet a servi à justifier tous les renoncements de la majorité. L'opposition unie, n'a cessé de dénoncer le coût de ces travaux. Vous avez, Mr le maire, enterré toutes vos promesses électorales. L'argent introuvable pour soutenir le secteur associatif a été miraculeusement dégoté. Ce sont les finances saines qui vous ont permis de réaliser « le grand chantier béton » de votre mandat.

Philippe Roudier

Agenda

27 septembre | 20h30 | Concert « Les Fils du Facteur » dans le cadre des Francophonies - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 8€/5€/3€ - Réservations : 05 55 70 77 00

10 octobre | 19h30 | Conseil Municipal - Salle du Jumelage

11 octobre | 20h30 | Soirée théâtre « Deux pruneaux dans le bocal » Compagnie Asphodèle - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 8€/5€/3€ - Réservations : 05 55 70 77 00

12 octobre | 15h | Spectacle jeune public « La conférence du Professeur Gobelin » - Compagnie Les Petits Riens - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 4€/2€ - Réservations : 05 55 70 77 00

18 octobre | 20h30 | Tous au cinéma ! avec « Les Trolls » - Dès 6 ans - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarif 1€ Renseignements : 05 55 70 77 00

26 octobre | 20h30 | Concert « Hang Metiss » - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 8€/5€/3€ - Réservations : 05 55 70 77 00

15 novembre | 20h30 | Tous au cinéma ! avec « L'Âge de Glace : les lois de l'univers » - Dès 3 ans - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarif 1€ - Renseignements : 05 55 70 77 00

16 novembre | 20h30 | Soirée théâtre « Aujourd'hui Martine » par le Théâtre de l'Art Scène - Centre Culturel Jacques Prévert Tarifs 8€/5€/3€ - Réservations : 05 55 70 77 00

■ Évènements Mairie & démocratie locale

Programme complet : www.mairie-aixesurviennne.fr Rubrique : [Culture, sport et loisirs](#)

Travaux prévisionnels

CONSTRUCTION D'UNE HALLE COMMERÇANTE

Il s'agit de construire une halle couverte au centre de la place René Gillet et au cœur du projet de restructuration urbaine actuellement en cours de réalisation. D'une surface prévue de 315 m², sa fonction principale sera d'abriter les étals des commerçants ambulants lors du marché du vendredi et de la foire mensuelle. La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet Architectes et Associés. Les études viennent de débuter avec une première réunion de concertation qui a eu lieu le 16 septembre dernier et une deuxième réunion qui est programmée le 7 octobre prochain.

CONSTRUCTION VOIE ET RÉSEAUX, PLATEAU DES GRANGETTES

C'est le service Voirie - Propreté urbaine qui réalise cette opération, préalable à la construction de la Halle Sports et Loisirs. Il s'agit de créer une nouvelle voie et des espaces de stationnement sur le secteur et de construire un réseau de collecte des eaux pluviales qui permettra également de gérer les eaux de ruissellement des équipements existants. Cette opération se situe à proximité de la bulle de tennis. Les travaux viennent de débuter !

La Mairie et vous

Mairie d'Aixe-sur-Vienne
44 avenue du Président Wilson
87700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. : 05 55 70 77 00
Fax. : 05 55 70 43 00
www.mairie-aixesurviennne.fr

- Lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30.
Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30.
Permanence état-civil et rendez-vous avec le Maire : samedi 9h-12h.

- En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie, et pour tout problème relevant de la sécurité publique, la Municipalité se tient à votre disposition grâce à son service d'astreinte composé d'un élu et d'un agent.

Élu d'astreinte : 06 73 67 23 51

Agent d'astreinte : 06 73 67 23 54

Pour retrouver en ligne toutes ces infos, flashez-moi



• Tiers-lieu, l'ID

Accès libre, en autonomie :
lundi, mardi et vendredi : 16h-18h
mercredi : 10h-12h.

Pour un accompagnement personnalisé sur un projet, pour un conseil ou un endroit pour travailler, rendez-vous possibles sur d'autres créneaux.

plus d'infos : www.lidaixe.fr

- **Gendarmerie** : 05 55 70 13 58

EMMÉNAGEMENT : LES DÉMARCHES À EFFECTUER

- Faire modifier votre adresse sur la carte grise du véhicule (obligatoire)
- Faire modifier l'adresse sur les papiers d'identité (facultatif)
- Inscrire éventuellement votre enfant dans une des écoles de la commune
- Signaler la composition de votre foyer auprès de la Communauté de communes du Val

de Vienne (en charge de la gestion des déchets)

- Faire modifier votre adresse auprès du Centre des Finances Publiques

- Demander la réexpédition de votre courrier

- Signaler votre changement d'adresse auprès : des caisses de Sécurité Sociale et Allocations Familiales, de votre employeur, banque, assureur,

mutuelle, etc.

- Activer vos abonnements électricité, gaz et eau

- Procéder à votre inscription sur les listes électorales

Pour faciliter vos démarches, un service de changement d'adresse en ligne a été mis en place à l'adresse suivante : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193

Directeur de la publication :

Claude MONTIBUS

Equipe rédactionnelle :

Majorité municipale

Crédit photos : Mairie d'Aixe-sur-Vienne

Réalisation graphique : Proximit Digital

Impression : Icomia

Papier recyclé

Distribution : Mairie d'Aixe-sur-Vienne